



Comité Social d'Administration Local du 31 mars 2026, en formation spécialisée.

Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux de la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h 40. La présidence était assurée par M. Jean-Marc Leleu, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par la Direction et le secrétariat-adjoint par Mme Valérie Cadet de FO DDFiP 62.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la formation spécialisée du 1^{er} juillet 2025.

Point 2 : Présentation du plan d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques suicidaires.

Point 3 : Bilan du DUERP-PAP 2025.

Point 4 : Point 4 : Point sur la réunion du groupe de travail :

- Registre Santé Sécurité au Travail
- Rapport de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail
- Déclaration d'accidents du travail
- Fiches de signalement
- Bilan des exercices incendie

Point 5 : Bilan d'exécution des crédits de 2025.

Point 6 : Propositions d'utilisation des crédits 2026.

Les syndicats présents à ce Comité Social d'Administration Local



Vos représentant(e)s CFTC DDFiP Pas-de-Calais au Comité Social d'Administration Local :

Frédérique Monchy
Titulaire, S I P de Lens

Jean-François Heneman
Expert, E D R 62



Point 1 : Approbation du Procès-verbal

du CSAL du 1^{er} juillet 2025 ...

Le procès-verbal de la formation spécialisée du 1^{er} juillet 2025 a été approuvé par l'ensemble de nos organisations syndicales.



Point 2 : Amélioration des conditions de travail et prévention des risques suicidaires ...

La Direction nous a informé qu'en 2025, les tentatives de suicides et les suicides ont touché un nombre d'agents de la DGFIP nettement plus élevé que celui des 5 années précédentes, et appellent une mobilisation forte de la direction générale comme des directions locales. Le Pas de-Calais a récemment été confronté à cette situation dramatique, et le CSAL FS a été réuni à cette occasion. Au cours de l'année 2025, on déplore également 3 tentatives de suicide.

Un plan d'actions est engagé afin d'améliorer les conditions de travail et prévenir les risques suicidaires au bénéfice de l'ensemble du collectif :

1° : Création d'un pôle social et médical au Service des Ressources Humaines Départemental (SRHD). Le pôle social et médical du SRHD est l'interlocuteur privilégié des agents de la direction, qui peuvent le contacter lorsqu'ils rencontrent une difficulté personnelle impactant leur activité professionnelle, et pour toute question relative à la prise en compte de leur état de santé dans le cadre professionnel.

2° : Organisation de webinaires à destination des agents du département. Le SRHD a organisé, en collaboration étroite avec les deux assistantes sociales du ministère, deux webinaires à destination des agents.

3° : Prise en charge des situations individuelles et collectives complexes. Une écoute est offerte à l'ensemble des agents qui rencontrent des difficultés relationnelles ou de positionnement au sein de leur service.

4° : Échanges réguliers entre le Service des Ressources Humaines et les acteurs de prévention. Dans le respect du secret professionnel, le SRHD rencontre selon une périodicité a minima bi-annuelle les assistantes sociales pour évoquer les situations individuelles ou collectives et décider des actions à engager.

5° : Une assistante de prévention à temps complet. La DDFiP du Pas-de-Calais est dotée d'une assistante de prévention qui occupe cette fonction à temps complet, et dont la lettre de mission sera prochainement renouvelée.

6° : Organisation de formation Santé et Sécurité au Travail. La DDFiP met en place des formations sur la santé et la sécurité au travail proposées par la formation spécialisée.

7° : Organisation de formation sur le management à destination des cadres. La formation professionnelle a proposé et organisé des actions au bénéfice des chefs de service.

8° : Déplacement de l'équipe de direction dans les services à chaque événement grave. Lorsqu'une situation grave se produit, un ou plusieurs membres de l'équipe de direction de la DDFiP du Pas-de-Calais se déplace dans le service concerné, pour dialoguer avec les agents et présenter les modalités de prise en charge par la direction.



La campagne DUERP/PAP a été ouverte le 25 mars 2025 par la diffusion à l'ensemble des responsables de service de la note départementale et de sa publication sur Ulysse62. Dès l'ouverture de la campagne, les risques ont fait l'objet d'une première actualisation par l'assistante de prévention : clôture des risques devenus caducs grâce aux actions correctives réalisées, identification des nouveaux risques.

Les chefs de service devaient mettre à jour les risques professionnels de leur équipe. La réunion de tous leurs agents n'étant pas obligatoire, ils avaient toute latitude sur l'opportunité et le formalisme de cette consultation.

Le groupe de travail s'est réuni le 2 juin 2025 dans les locaux de la Direction des Finances Publiques du Pas-de-Calais à Arras. 142 lignes de risques ont été retenues dont 41 risques identifiés comme commun à l'ensemble des agents de tous les services. Toutes les propositions du groupe de travail ont été acceptées.

Les 5 principales situations d'exposition aux risques se répartissent comme suit :



A l'issue du groupe de travail, 65 actions ont été validées. Une même action pouvant répondre à des risques différents, elles se répartissent sur 94 lignes selon les priorités suivantes :

Risques Priorité 1	Risques Priorité 2	Risques Priorité 3
0	29	65

Au 31 décembre 2025, les actions mises en œuvre en exécution du programme annuel de prévention sont financées selon la répartition suivante :

Coût Estimatif	Financement directionnel	Financement CSA
20.000 €	374.248 €	92.181 €

En reprenant l'ensemble des actions proposées, la Direction 62 estime qu'elle continue d'affirmer une ambition forte de privilégier la sécurité des agents en agissant sur tous les risques possibles indépendamment de leur cotation.



Point 4 : Point sur la réunion

du groupe de travail ...

Registre Santé Sécurité au Travail :

Toutes les observations portées sur le registre dématérialisé Santé Sécurité au Travail ont été étudiées. Les signalements pour lesquels des solutions ont été apportées ont été archivés. De nombreux problèmes signalés ont été résolus ou sont en voie de l'être.

Cependant, tout n'est pas terminé :

- Les nuisances sonores émises par le serveur au PNCD persistent.
- De nombreux sites sont confrontés à des problèmes de chauffage.
- Lors dernières intempéries, il a été constaté que tous les agents n'ont pas été avertis de la possibilité de télétravailler
- La sécurité des agents du SIP de Calais a été évoquée. Les représentants du personnel souhaitent organiser prochainement une visite de la FS au SIP de Calais.

Rapport de l'Inspecteur Sécurité au Travail :

L'ISST doit se rendre au site de Boulogne-sur-Mer, la semaine prochaine. Son rapport sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine FS.

Déclarations d'accidents du travail :

Depuis la dernière Formation Spécialisée du CSAL du 05 décembre 2025, il y a eu 1 accident de service par un agent des services techniques : douleurs et lombalgies. L'accident fait suite à la descente à plusieurs reprises d'un escalier pour charger des sacs de pilon dans la remorque du camion.

L'inscription d'office des agents techniques en formation gestes et postures est envisagée.

Demande de maladie professionnelle par un agent du SIP de Boulogne-sur-Mer pour dépression.

Fiches de signalement :

10 nouvelles fiches de signalement ont été reçues. Pour la fiche de signalement 37, les faits ont pour origine une problématique sur le taux de prélèvement à la source. Nos organisations syndicales signalent une disparité dans la transmission d'information par SRP entre les CCP et les SIP. De plus, nos représentants du personnel s'étonnent de l'absence de signalement à l'autorité judiciaire en application de l'article 40 du CCP pour ces fiches de signalement et souhaitent des précisions sur la mise en œuvre de la procédure. En outre, ils demandent à ce que les auteurs de fiches soient informés des actions envisageables lors de leur prise de contact.

Bilan des exercices incendie :

11 sites ont réalisé un premier ou un second exercice d'évacuation incendie. Les observations mentionnées dans les comptes-rendus d'évacuation ont d'ores et déjà été prises en considération et les problèmes ont été résolus ou sont en voie de l'être. Un rappel des consignes a été effectué lorsque cela s'avérait nécessaire.

Nos syndicats ont demandé d'imposer aux agents techniques, la formation « pathologie mécanique ». Ils proposent également, pour une meilleure visibilité, de mentionner la formation sur deux lignes distinctes au catalogue de formation : 1 ligne pour les agents techniques et 1 ligne pour les agents en télétravail.

Nos organisations syndicales expriment le souhait de mettre en place des permanences du médecin de prévention dans les CDFIP en regroupant les rendez-vous pour une meilleure accessibilité. Elles regrettent également l'absence du médecin de prévention aux FS.



Point 5 : Bilan d'exécution

des crédits de 2025 ...

Les effectifs du Pas-de-Calais au 1er septembre 2024 étaient de 1.372 agents. Concernant le budget alloué, l'enveloppe locale était de 112.148 € et l'enveloppe de formation de 36.048,00 €

Répartition budgétaire de l'enveloppe locale :

Consommation des AE à hauteur de 82,74 %
(62 bons de commande)

Agents biologiques et infectieux	4.748,40 €
Outils de travail (fauteuil, écran, souris ...)	37.310,27 €
Ambiance physique de travail (sonore, lumineux, thermique)	11.986,20 €
R P S	5.277,60 €
Autres risques	1.980,00 €
Sécurité des agents	54,29 €
Risques incendie ou explosion	1.070,48 €
P S C	490,00 €
G Q S	850,00 €
Véhicules motorisés	5.760,00 €
Electricité	2.500,56 €
Agents chimiques dangereux (ACD) , poussières, fumées	618,00 €
T M S	16.377,00 €
Hygiène sur les lieux de travail	187,08 €
Solde	19.399,78 €

Concernant les préconisations médicales, le budget consacré est de 37.310,27€ (soit 33,27% de l'enveloppe locale) , à savoir :

- sièges
- repose-pieds
- souris ergonomiques
- ergo doc
- tapis de souris
- supports écran
- Sac à dos, bureau électrique et manuel, trolleys...

Pour ce qui est de la formations 2025, il y a eu un budget total de 57.752 € (totalité de l'enveloppe formation + 21 704 € de l'enveloppe locale). Il y a eu 46 sessions de formation soit 488 agents formés dont 140 hommes et 348 femmes. Le coût moyen par agent est de 118,34 € et le taux de présence était de 95,34%.



Nous n'avons pas encore le montant du budget qui est alloué à la DGFIP du 62, le secrétariat général avait promis le budget pour la fin mars , mais pas encore de retour à ce jour. Nous avons été informés que le budget alloué par agent allait être en baisse. Nous avons donc décidé de valider des dépenses engagées afin de gagner du temps quand le budget sera connu.

Nous avons donc voté pour le matériel ergonomique préconisé par la médecine du travail, des claviers filaires et des supports d'ordinateur portable pour les télétravailleurs, une étude acoustique pour le, SIP de Boulogne, des trousse de premiers secours pour les agents effectuant le recyclage PSC1, des gilets de protection du dos pour les agents techniques , du petit matériel (aspirateur, rallonges pour les salle de formation) mais surtout le budget pour les informations ISST.



L'ensemble de nos organisations syndicales ont voté POUR.

QUESTIONS DIVERSES

1. Il y a une inquiétude des agents du centre des finances de Calais au sujet des déménagements de différents services (SIP du 1er étage vers le rez-de-chaussée par exemple, agrandissement de la surface de la trésorerie hospitalière) mais aussi un point important au niveau de l'acoustique après regroupement des 3 secteur , où en sont les projets de travaux ?

Un passage est prévu au centre de Calais pour évoquer les nouveaux plans et une attention particulière sera apportée pour l'acoustique.

2. Y a t-il une date de prévue pour le début des travaux pour la salle de convivialité du centre des finances publiques de Lens ?

Un passage est prévu au centre de Lens pour la future installation de pôle programmation, il sera également évoqué la salle de convivialité.

3. L'envolée des prix des carburants pèse sur le budget des collègue. Serait-il possible d'accorder jusqu'à 3 jours de télétravail, le temps de la crise, pour limiter l'impact sur le budget des agents ? Une note destinée à l'ensemble des cadres pourrait-elle être envisagée ?

Un mail a été envoyé le 30/03/26 aux chefs de service pour leur indiquant qu'il était possible d'augmenter le télétravail aux agents qui en feraient la demande à cause des augmentations du carburant .

Le chef de service pourra étudier la demande avec bienveillance , au cas par cas, selon la distance à parcourir pour l'agent.

il a été rappelé que le télétravail peut aller jusqu'à 3 jours par semaine avec 2 jours de présence obligatoire sur site. Ceci jusque fin avril puis situation à revoir selon la situation internationale.